

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 février 2012
(convocation du 6 février 2012)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Février Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMaison Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNIER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10 h 50
M. DUPRAT Christophe à M. PUJOL Patrick à partir de 10 h 05
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 05
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 05

Mme CHAVIGNIER Michèle à M. JOUBERT Jacques à partir de 10 h 50
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 10 h 50
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SIBE Maxime à Mme BREZILLON Anne
M. SOLARI Joël à Mme PIAZZA Arielle
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Gironde Initiative - Réseaux de solidarité - Programme d'actions
2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Au sein des différentes associations qui assurent une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises par le biais de la mise en œuvre de fonds d'accompagnement et de développement de l'entreprenariat, auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté, se trouve l'association Gironde Initiative.

Cette structure, créée en 2000 sous la forme d'une plateforme d'initiative locale, a un triple objectif :

- accompagner le futur entrepreneur afin de finaliser son projet,
- renforcer ses fonds propres par l'attribution de prêts d'honneur et l'obtention de concours bancaires,
- parrainer le créateur dans ses premières années d'activités.

Ainsi, Gironde Initiative est amenée à mobiliser des fonds publics, semi-publics ou privés, pour la mise en œuvre de prêts personnels ou de prêts d'honneur.

Le partenariat, initié en 2003 par la Communauté Urbaine, avec ce type d'association, permet à notre établissement de participer à un effet levier en faveur de la création d'entreprises. En effet, l'association participe, avec d'autres, au maillage du territoire de l'agglomération et à l'offre complémentaire adaptée aux besoins spécifiques des créateurs d'entreprises, soit par :

- le financement social,
- l'action en co-financement,
- l'aide à la faisabilité et la concrétisation de projets.

Depuis sa création, cette association a mobilisé un total de 712 prêts d'honneur pour un montant de 4 523 519 € T.T.C. Elle a permis la création ou la reprise d'activités de 557 petites ou très petites entreprises sur la Gironde, représentant près de 1 000 emplois.

Le montant du prêt d'honneur moyen est de 9 412 €, représentant 20,7% du financement des entreprises aidées.

Pour la seule année 2011, elle a, sur le territoire de la Communauté Urbaine, accordée 34 prêts d'honneur, représentant un montant de 320 000 € T.T.C.

Le plan de financement moyen des entreprises aidées est de 45 446 € T.T.C pour l'année 2011, contre un montant moyen de 50 029 € T.T.C pour les années 2009/2010, pour un effectif moyen de 2,5 emplois par projet créés ou maintenus. Chaque entreprise aidée bénéficie d'un parrainage et, par ailleurs, l'association organise des cessions de formations thématiques en directions des entreprises (lire et comprendre des documents comptables, comment fidéliser sa clientèle, etc...).

Compte tenu de la diversité des demandes d'aide, Gironde Initiative met aussi à disposition de ses partenaires un dispositif de prêt à taux zéro, baptisé NACRE. Ce dispositif a permis, en 2011, d'accueillir 45 porteurs de projets, débouchant sur l'octroi de 35 prêts à taux zéro pour un montant global de 216 900 € T.T.C.

Devant l'accroissement du nombre de demande, Gironde Initiative entend poursuivre sa politique, mise en place en 2010, afin de renforcer ses actions en faveur de la reprise d'entreprises en lien avec le dispositif Aquitaine Transmission, mis en place par le Conseil Régional d'Aquitaine, la Caisse des Dépôts et Consignations et les Chambres consulaires. Ce dispositif permet l'octroi de prêts d'honneur dont le montant peut aller jusqu'à 15 000 € T.T.C. Par ailleurs, l'association entend poursuivre sa politique en faveur des sites en mutation économique. Enfin, Gironde Initiative s'emploie à renforcer le taux de pérennité des entreprises.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée pour reconduire son soutien financier à hauteur de 10 000 € au budget 2012 de l'association, qui s'élève à 229 446 € T.T.C, répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Fournitures	1 150	Produits divers	64 315
Locations	16 730	CRA	16 800
Honoraires	9 300	Cg33	66 000
Divers	10 444	CUB	10 000
Déplacements	8 000	Fonds européens	24 000
Frais postaux et bancaires	5 400	ASP (emplois aidés)	10 562
Impôts et taxes	4 000	Chambres consulaires	16 748
Salaires	169 322	Etablissements bancaires	15 000
Comité d'agrément	3 500	Autres	6 021
Publicité, publications	1 600		
TOTAL	229 446	TOTAL	229 446

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE, le programme d'actions de l'association Gironde Initiative pour l'année 2012, participe bien au développement du bassin d'emplois de l'agglomération,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de fonctionnement de 10 000 € est attribuée à l'association Gironde Initiative pour le financement de son programme d'actions au titre de l'année 2012.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 :

Le règlement de la subvention précitée sera imputé sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD 00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 février 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 FÉVRIER 2012

PUBLIÉ LE : 23 FÉVRIER 2012

M. NICOLAS FLORIAN